Banque européenne d'investissement BEI. Rapport annuel 2000

2001/2218(COS) - 06/11/2001

La commission a adopté le rapport d'Olle SCHMIDT (ELDR, S) sur le rapport annuel 2000 de la BEI. Elle se félicite des activités de la Banque et, notamment, des aides financières attribuées aux pays candidats pour qu'ils se préparent à l'adhésion. La commission engage néanmoins la Banque à privilégier les projets touchant à l'éducation et à la santé dans le contexte des prêts octroyés à ces pays. En ce qui concerne les activités de prêt dans l'UE, la commission demande que la Banque contribue au processus de Lisbonne et qu'elle soutienne les projets relatifs à l'innovation et à la connaissance. Elle estime par ailleurs nécessaire de mettre en valeur le profil de la BEI et d'accroître les possibilités de prêts aux petites entreprises. Elle souhaiterait cependant que la publicité concernant la BEI comprenne des informations dans plus de trois langues et que, en outre, les informations relatives à l'évaluation des projets soient rendues plus accessibles. Sur la question du contrôle des activités d'emprunt et de prêt de la BEI, la commission insiste sur la nécessité de l'exercice d'un contrôle prudent et adéquat par un organe compétent, comme la Banque centrale européenne, tout en indiquant que ce point pourrait être clarifié lors de la prochaine conférence intergouvernementale si le Conseil n'agit pas dans ce domaine. Le rapport souligne l'importance des prêts octroyés en faveur des projets environnementaux et précise qu'une étude d'impact sur l'environnement satisfaisante doit constituer la condition sine qua non de l'octroi d'un prêt à tout projet. La commission demande par ailleurs que des études d'impact sur l'emploi soient réalisées.